

EGALITE DES CHANCES

Jean-Claude GUERIN

Cette formule est, en elle même, contradictoire autant qu'ambiguë, en mélangeant un principe (l'égalité) avec des possibles aléatoires. Télescopage de deux termes antinomiques. Le recours à ce slogan vise à ne pas parler...des inégalités sociales pour les uns et, pour les autres, à justifier les deux notions de mérite et d'effort...

Certes les intentions peuvent être louables mais le terme de chance renvoie au hasard ou à la spéculation pure et simple: or **l'égalité n'est pas un jeu mais une valeur et un principe**. La chance est, par définition, fruit du hasard et question de circonstance.

La question n'est pas celle des chances mais celle de l'égalité: comment assurer le droit à l'égalité en apportant à ceux qui en ont besoin les compléments, aides, soutiens nécessaires (l'accompagnement à la scolarité, la différenciation...). Le public, les parents, les élèves **ne sont pas inégaux en principe... mais tous différents**, divisés selon leur culture, leur situation sociale voire leurs convictions ou croyances

L'égalité des chances n'est pas et ne peut être une réalité elle ne sert que de refrain pour masquer son impossibilité et illusionner.

Là où il y a égalité, c'est à dire réalité d'un **accès sans entraves ou obstacles** ce sont les conditions de cet accès qui permettent à chacun de trouver les moyens de réussir.. La chance, les chances, c'est le hasard, le loto, et donc saisissons la, ne la ratons pas sinon ce sera de votre faute...La chance c'est l'attrape nigaud qui relève de la magie et de l'irrationnel.

Or le droit n'est pas un hasard: il est ou n'est pas. S'il l'est, il doit se donner les moyens d'être. En démocratie le droit de vote n'est pas une chance. La chance est au contraire la marque de l'inégalité reconnue *et acceptée* comme naturelle.

Pour qu'il y ait égalité de fait, il est nécessaire de différencier les conditions en fonction de la réalité des situations de chacun. **Le plus grave, sans doute, dans cette formule réside dans ce terme de chance qui renvoie non seulement au hasard mais fait de l'éducation non plus un droit mais un coup du sort ou une bonne fortune, une loterie qui ne dépend que de sa volonté de jouer.**

Et dans les conséquences mêmes de la chance qui, par définition même, ne distingue qu'une faible minorité de ceux qui s'y adonnent et renvoie les autres, tous les autres (la grande majorité) à leur propres incapacités et échecs dont ils sont responsables pour ne pas avoir su profiter de cette fameuse chance.

De plus l'égalité des chances, dans le champ de l'éducation, c'est aussi prétendre mettre tout le monde à égalité sur la ligne de départ alors que la question essentielle est celle de l'égalité à l'arrivée, égalité qui suppose par exemple que chaque individu possède à la fin de sa scolarité obligatoire une culture commune, des compétences et des connaissances permettant son autonomie et son insertion. Or ce n'est pas une question de chance mais avant tout d'appui et d'accompagnement, de conditions matérielles facilitantes et de démarches pédagogiques adaptées.

La vraie question est celle de la démocratisation non pas seulement quantitative (en nombre et places offertes) mais avant tout qualitative (en conditions et aides individuelles et collectives).

